

Budget voté 2002

Aménagement du territoire et environnement. I. Aménagement du territoire

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €.
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	15
Dépenses ordinaires.....	17
Dépenses en capital	55
III. Documents annexes	65
Crédits ouverts à titre non reconductible.....	67
Récapitulation générale des emplois budgétaires.....	69
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires.....	71
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	73
Présentation économique des dépenses.....	75
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	77

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		90.838.435
Titre III - Moyens des services		14.103.306
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		5.196.779
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		995.910
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		7.910.617
Titre IV - Interventions publiques		76.735.129
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		76.735.129
Dépenses en capital	269.230.000	194.220.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	269.230.000	194.220.000
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales	66.320.000	60.980.000
5ème partie - Logement et urbanisme	202.910.000	133.240.000
Total général	269.230.000	285.058.435

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Aménagement et développement du territoire	14.103.306	76.735.129		194.220.000	285.058.435	123
Total général	14.103.306	76.735.129		194.220.000	285.058.435	123

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-01			Rémunérations des personnels	3.667.652
	20	21	D.A.T.A.R	3.645.629
	30	21	Nouvelle bonification indiciaire	22.023
31-02			Indemnités et allocations diverses	876.260
	20	21	D.A.T.A.R	876.260
31-96			Autres rémunérations	652.867
	10	21	D.A.T.A.R	353.901
	20	21	Représentation permanente à Bruxelles	89.945
	30	21	Remboursements de rémunérations de personnels	209.021
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	804.401
	20	21	D.A.T.A.R	804.401
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	142.872
	20	21	D.A.T.A.R	142.872
33-92			Autres dépenses d'action sociale	48.637
	11	21	Services médico-sociaux	694
	12	21	Aide aux handicapés	752
	13	21	Aide aux mères	2.016
	14	21	Colonies de vacances	2.165
	15	21	Cantines	11.364
	16	21	Secours	3.442
	17	21	Associations et sociétés mutualistes	"
	18	21	Emploi des handicapés	"
	19	21	Association à but social, culturel ou sportif ; oeuvres et organismes à caractère social	28.204
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-98			Moyens de fonctionnement des services	7.910.617
	10	21	D.A.T.A.R.	3.140.450
	20	21	Représentation permanente à Bruxelles	44.247
	30	21	Etudes	3.887.450
	40	21	Politique interrégionale	838.470
Titre IV - Interventions publiques				
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions				
44-10			Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux	76.735.129
	10	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	26.389.400
	20	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)	42.685.725

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	40	21	Agence française pour les investissements internationaux	7.660.004

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
-----------	----------	----------	-----------	-------------------------------	------------------------

Dépenses en capital

Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales

64-00			Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi	66.320.000	60.980.000
	10	21	Aides à la création et au développement de l'emploi dans les zones prioritaires	66.320.000	60.980.000

5ème partie - Logement et urbanisme

65-00			Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	202.910.000	133.240.000
	10	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	73.633.000	42.890.000
	30	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)	129.277.000	90.350.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-01 : Rémunérations des personnels

	Articles	Crédits
20	D.A.T.A.R	3.645.629
30	Nouvelle bonification indiciaire	22.023
	Total pour le chapitre	3.667.652

Chapitre 31-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - D.A.T.A.R	3.645.629
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	3.530.303
		<i>Ajustements :</i>	115.326
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	115.326
6412	§10	Personnel titulaire	1.140.566
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.306.692
		<i>Ajustements</i>	-166.126
		Dépense annuelle correspondant aux 68 emplois détaillés en 3ème partie	1.306.692
64132	§20	Personnel contractuel	2.383.063
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.101.611
		<i>Ajustements</i>	281.452
		Dépense annuelle correspondant aux 55 emplois détaillés en 3ème partie	2.101.611
64282	§50	Personnel en congé pour formation professionnelle	"
644118	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	80.000
64438	§90	Supplément familial de traitement	42.000
		Article 30 - Nouvelle bonification indiciaire	22.023
64487	§10	Nouvelle bonification indiciaire	22.023
		Décret n°93-486 du 25 mars 1993 et arrêté du même jour	4.357
		Décret n°2001-1067 du 16 novembre 2001 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des responsabilités supérieures dans les services du Premier ministre	17.666

Chapitre 31-01

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 20 - D.A.T.A.R

§ 10 Personnel titulaire

68 emplois :

1.306.692

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		126.646
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.169
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
8	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	156.608
5	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	97.880
12	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	203.049
26	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	418.281
1	Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
2	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
1	Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		45.361
2	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	51.544
Total : 68				Total :	1.306.692

§ 20 Personnel contractuel

55 emplois :

2.101.611

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.E	Gr.E		67.371
3	Chargés de mission	Gr.C	Gr.C		177.825
3	Chargés de mission	Gr.B	Gr.B		157.674
5	Chargés de mission	Gr.A	Gr.A		239.755
1	Chargé de mission	950	770	770	40.090
18	Chargés de mission	893-1000	726-808	767	718.793
17	Chargés de mission	557-965	471-781	626	554.063
2	Chargés de mission	420-579	372-488	430	44.775
5	Agents contractuels	298-579	290-488	389	101.265
Total : 55				Total :	2.101.611

Chapitre 31-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.475.395
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-2.160.532 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.314.863
Engagements à l'administration centrale	3.121.896	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.120.525
Crédit disponible en fin d'exercice		194.338

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.527.064
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-2.163.604 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.363.460
Engagements à l'administration centrale	3.238.024	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.195.960
Crédit disponible en fin d'exercice		167.500

Chapitre 31-02 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
20 D.A.T.A.R	876.260
Total pour le chapitre	876.260

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - D.A.T.A.R	876.260
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	860.075
		<i>Ajustements :</i>	16.185
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	16.185
		<i>Abattement forfaitaire de 15 %</i>	-7.401
		<i>Aménagement indemnitaire</i>	7.401
64221	§11	Heures supplémentaires Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	11.450
642231	§12	Indemnités forfaitaires. - Régime général <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	62.507
			49.341
			13.166
			49.341
64225	§14	Indemnités forfaitaires. - Personnels du service automobile <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Arrêté du 13 janvier 2000	10.670
			7.651
			3.019
			7.651
64248	§21	Rendement et productivité. - Régime général Arrêté du 15 décembre 2000	256.769
642331	§31	Indemnités pour travaux insalubres Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	457
642523	§35	Prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information Décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-558 du 11 août 1989	"
64272	§41	Collaborations pour travaux de conseil, comités et commissions Décret n°63-893 du 28 août 1963 et décret n°67-938 du 24 octobre 1967 Décret n°2000-1233 du 15 décembre 2000 et arrêté du même jour	278.952
64274	§42	Autres collaborations diverses	"
64488	§43	Compléments de rémunérations Décret n°63-893 du 28 août 1963 et arrêté du 3 mai 1994 Arrêté du 15 décembre 2000	173.439
64414	§61	Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 28 août 1989	"
644158	§62	Indemnité d'éloignement Décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953	11.952
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	63.814

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	6.250

Chapitre 31-02

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 20 - D.A.T.A.R

§ 12 Indemnités forfaitaires. - Régime général

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Délégué (assimilé aux directeurs hors échelle E)	7.078	7.078
2	Directeurs hors échelle E	7.078	14.156
8	Secrétaires administratifs de classe normale	1.662	13.296
2	Secrétaire administratif de classe supérieure	1.768	3.536
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	1.809	1.809
2	Attachés d'administration centrale	2.012	4.024
1	Sous-directeur d'administration centrale	5.442	5.442
Total :			49.341

§ 14 Indemnités forfaitaires. - Personnels du service automobile

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
2	Conducteurs affectés à la conduite des voitures des directions ou service.	2.733,11	5.466
1	Conducteur affecté à la conduite des voitures des directions ou service	2.185,2	2.185
Total :			7.651

Chapitre 31-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		619.382
Modifications des crédits		9.169
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		628.551
Engagements à l'administration centrale	585.438	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		569.920
Crédit disponible en fin d'exercice		58.631

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		836.451
Modifications des crédits		-34.962
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		801.489
Engagements à l'administration centrale	729.045	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		710.257
Crédit disponible en fin d'exercice		91.232

Chapitre 31-96 : Autres rémunérations

Articles	Crédits
10 D.A.T.A.R	353.901
20 Représentation permanente à Bruxelles	89.945
30 Remboursements de rémunérations de personnels	209.021
Total pour le chapitre	652.867

Chapitre 31-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - D.A.T.A.R	353.901
64133	§21	Personnel contractuel	"
64483	§23	Allocations pour perte d'emploi	30.490
64278	§24	Rémunération des collaborateurs extérieurs Décret n°98-601 du 9 juillet 1998	278.126
64162	§60	Vacataires	45.285
		Article 20 - Représentation permanente à Bruxelles	89.945
64142	§10	Personnel auxiliaire à l'étranger	89.945
		Article 30 - Remboursements de rémunérations de personnels	209.021
6417	§10	Remboursements des rémunérations de personnels	209.021

Chapitre 31-96

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.852.597
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-1.366.449 "
Crédit disponible pour l'exercice		486.148
Engagements à l'administration centrale	422.341	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		422.341
Crédit disponible en fin d'exercice		63.807

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.866.870
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-1.384.100 "
Crédit disponible pour l'exercice		482.770
Engagements à l'administration centrale	416.725	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		336.644
Crédit disponible en fin d'exercice		146.126

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles	Crédits
20 D.A.T.A.R	804.401
Total pour le chapitre	804.401

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - D.A.T.A.R	804.401
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	184.214
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	221.053
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	109.763
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	28.965
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	64.028
	§50	Cotisation aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	109.306
64658	§57	Autres cotisations de retraites complémentaires	6.098
65115	§60	Taxe au profit des transports	79.273
63332	§70	Cotisation patronale versée au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.701

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	
		<i>Récapitulation des cotisations tous articles confondus</i>	
§	Désignation		Crédits votés
§ 11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie		184.214
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire		221.053
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné		109.763
§ 24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire		28.965
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle		64.028
§ 51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.		109.306
§ 57	Autres cotisations de retraites complémentaires		6.098
§ 60	Taxe au profit des transports		79.273
§ 70	Cotisation patronale versée au F.N.A.L. - Personnels non titulaires		1.701
	Total :		804.401

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		760.846
Modifications des crédits		-92.916
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		667.930
Engagements à l'administration centrale	685.557	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		760.868
Crédit disponible en fin d'exercice		-92.938

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		949.399
Modifications des crédits		-210.302
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		739.097
Engagements à l'administration centrale	726.728	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		794.338
Crédit disponible en fin d'exercice		-55.241

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles	Crédits
20 D.A.T.A.R	142.872
Total pour le chapitre	142.872

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - D.A.T.A.R	142.872
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile travail	30.490
647115	§21	Allocation adoption	914
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	5.336
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	152
647113	§25	Allocations familiales	24.644
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	3.811
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	762
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	457
64748	§50	Accidents du travail	49.546
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	305
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	26.455

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulatif des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile travail	30.490
§ 21	Allocation adoption	914
§ 22	Allocation pour jeune enfant	5.336
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	"
§ 24	Complément familial	152
§ 25	Allocations familiales	24.644
§ 26	Allocation de parent isolé	"
§ 27	Allocation parentale d'éducation	3.811
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	762
§ 29	Allocation de soutien familial	"
§ 31	Congés de longue durée	"
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	"
§ 40	Accidents de service	457
§ 50	Accidents du travail	49.546
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	305
§ 72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	"
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	"
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
§ 81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
§ 91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	26.455
Total :		142.872

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail :*
loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption :*
loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant :*
articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 *Allocation d'éducation spéciale :*
articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 Complément familial :

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		157.344
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		157.344
Engagements à l'administration centrale	116.254	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		117.133
Crédit disponible en fin d'exercice		40.211

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		141.095
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		141.095
Engagements à l'administration centrale	136.598	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		130.917
Crédit disponible en fin d'exercice		10.178

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
11 Services médico-sociaux	694
12 Aide aux handicapés	752
13 Aide aux mères	2.016
14 Colonies de vacances	2.165
15 Cantines	11.364
16 Secours	3.442
17 Associations et sociétés mutualistes	"
18 Emploi des handicapés	"
19 Association à but social, culturel ou sportif ; oeuvres et organismes à caractère social	28.204
Total pour le chapitre	48.637

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Services médico-sociaux	694
6488	§10	D.A.T.A.R. - Services médico-sociaux	694
		Article 12 - Aide aux handicapés	752
6484	§10	D.A.T.A.R. - Aide aux handicapés	752
		Article 13 - Aide aux mères	2.016
6481	§11	Prestation pour la garde de jeunes enfants	2.016
6482	§12	Allocations en faveur des mères de familles admises, avec leurs enfants, dans les établissements de repos	"
		Article 14 - Colonies de vacances	2.165
62831	§10	D.A.T.A.R. - Colonies de vacances	2.165
		Article 15 - Cantines	11.364
62831	§10	D.A.T.A.R. - Cantines	11.364
		Article 16 - Secours	3.442
6488	§10	D.A.T.A.R. - Secours	3.442
		Article 17 - Associations et sociétés mutualistes	"
62823	§10	D.A.T.A.R. - Associations et sociétés mutualistes	"
		Article 18 - Emploi des handicapés	"
6488	§10	D.A.T.A.R. - Emploi des handicapés	"
		Article 19 - Association à but social, culturel ou sportif ; oeuvres et organismes à caractère social	28.204
62823	§10	D.A.T.A.R. - Association à but social, culturel ou sportif ; oeuvres et organismes à caractère social	28.204

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		56.259
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		5.793 "
Crédit disponible pour l'exercice		62.052
Engagements à l'administration centrale	38.334	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		38.334
Crédit disponible en fin d'exercice		23.718

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		48.637
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		1.220 "
Crédit disponible pour l'exercice		49.857
Engagements à l'administration centrale	45.868	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		32.282
Crédit disponible en fin d'exercice		17.575

Chapitre 34-98 : Moyens de fonctionnement des services

	Articles	Crédits
10	D.A.T.A.R.	3.140.450
20	Représentation permanente à Bruxelles	44.247
30	Etudes	3.887.450
40	Politique interrégionale	838.470
	Total pour le chapitre	7.910.617

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - D.A.T.A.R.		3.140.450
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	27.440
21548	§12 Achat de matériel technique	18.294
21831	§13 Achat de matériel de bureau	7.622
6063	§14 Fournitures de bureau	106.714
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	53.360
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	6.695
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	1.524
61511	§18 Abonnement et documentation	39.637
6068	§19 Autres fournitures	39.637
§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	150.000
61828	§22 Formation (hors informatique)	36.588
61884	§23 Honoraires	1.524
6111	§24 Travaux d'impression	500.000
6153	§25 Frais de réception	100.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	35.063
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	228.000
61888	§29 Autres prestations de services	278.179
§30	Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	"
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	198.184
6131	§33 Entretien immobilier	15.245
60618	§34 Energie, eau	38.112
61841	§35 Nettoyage des locaux	53.357
61842	§36 Gardiennage	76.225
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	15.245
612114	§38 Charges connexes aux loyers	3.049
§40	Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	22.870
218218	§42 Achat d'autres véhicules	"
6136	§43 Entretien des matériels de transport	14.025
6068	§44 Outillage et fournitures	1.524
60118	§45 Carburants, lubrifiants	12.196

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61214	§46 Location de véhicules	"
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	1.524
65123	§48 Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)	457
6186	§49 Assurances	"
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	25.916
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	5.336
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	121.959
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	1.524
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	1.524
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	16.769
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	60.980
	§60 Autres déplacements	
616418	§61 Changement de résidence (frais de transport)	1.524
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	3.049
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	9.147
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	150.000
612121	§92 Location de matériel	109.167
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	120.000
61341	§95 Entretien de matériel	30.490
202	§96 Logiciels	45.775
6114	§97 Prestations de service	310.000
61821	§98 Formation	15.000
6064	§99 Fournitures et documentation	30.000
	Article 20 - Représentation permanente à Bruxelles	44.247
	§10 Matériel et fournitures	
21548	§11 Matériel	305
6063	§14 Fourniture de bureau	914
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	3.354
6158	§18 Abonnement et documentation	1.829
	§20 Services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	915

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6111	§24 Travaux d'impression	610
6153	§25 Frais de réception	5.070
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	6.860
61888	§29 Autres prestations de services	10.671
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	1.524
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	7.622
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	762
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	3.811
	Article 30 - Etudes	3.887.450
6141	§10 Etudes	2.896.531
61888	§20 Autres dépenses liées aux études	990.919
	Article 40 - Politique interrégionale	838.470
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	30.489
21548	§12 Achat de matériel technique	9.147
21831	§13 Achat de matériel de bureau	3.048
6063	§14 Fournitures de bureau	15.255
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	3.048
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	2.286
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	152
61511	§18 Abonnement et documentation	6.098
6068	§19 Autres fournitures	30.489
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	33.539
61828	§22 Formation (hors informatique)	7.622
61884	§23 Honoraires	"
6111	§24 Travaux d'impression	45.735
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	60.979
61888	§29 Autres prestations de services	45.735
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	182.939
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	38.112
6131	§33 Entretien immobilier	22.867

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
60618	§34 Energie, eau	22.867
61841	§35 Nettoyage des locaux	30.489
61842	§36 Gardiennage	"
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	1.524
612114	§38 Charges connexes aux loyers	7.622
	§40 Véhicules	
6136	§43 Entretien des matériels de transport	15.245
6068	§44 Outillage et fournitures	"
60118	§45 Carburants, lubrifiants	60.979
61214	§46 Location de véhicules	15.245
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	7.622
65123	§48 Taxe différencielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)	1.524
6186	§49 Assurances	"
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	15.245
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	38.112
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	63.114
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	1.524
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	1.524
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	9.147
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	9.147
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	"
612121	§92 Location de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§95 Entretien de matériel	"
202	§96 Logiciels	"
6114	§97 Prestations de service	"
61821	§98 Formation	"
6064	§99 Fournitures et documentation	"

Chapitre 34-98
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du titre III (en €)

Exécution 2001	Administration centrale	Bureaux à l'étranger	Total
Dépenses immobilières	281.708	889.082	1.170.790
- dont locations		784.198	784.198
- dont agencement	119.696	3.811	123.507
- dont entretien	440	1.829	2.269
- dont fluides	29.301	28.737	58.038
- dont nettoyage	51.046	34.758	85.804
- dont gardiennage	66.266	1.341	67.607
- dont impôts	14.959	34.408	49.367
Matériels, mobiliers, fournitures	160.735	116.623	277.358
Dépenses logistiques	903.686	793.650	1.697.336
Dépenses liées à l'activité	318.899	535.248	854.147
Dépenses spécifiques	5.031	9.147	14.178
Total	1.670.059	2.343.750	4.013.809
Effectifs	187	78	265
Surface en m²	2 634	2176	4 810

2) Tableau d'information relatif au parc automobile (au 1/1/2002)

Désignation	Administration centrale
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>	
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	16
- puissance fiscale supérieure à 7CV	
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>	
- véhicules utilitaires	1
- motocycles et cycles	0

3) Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus) :

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement/câblage
Valeur année N (en milliers d'€)	138	0,9	42	0	66	36	51	

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année N-1	375	0		134	134	134			2
Année N	335	0		136	136	136			

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes (en €)
Année N-1		2		66.533
Année N		2		63.778

Chapitre 34-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		9.243.058
Modifications des crédits		-657.865
<i>dont reports</i>		<i>1.870.045</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>30.490</i>
Crédit disponible pour l'exercice		8.585.193
Engagements à l'administration centrale	3.786.974	////
Déléguations de crédits	2.477.577	////
Palements		4.409.881
Crédit disponible en fin d'exercice		4.175.312

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.467.084
Modifications des crédits		2.017.783
<i>dont reports</i>		<i>4.175.312</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		11.484.867
Engagements à l'administration centrale	7.509.242	////
Déléguations de crédits	3.468.893	////
Palements		6.423.030
Crédit disponible en fin d'exercice		5.061.837

Chapitre 44-10 : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux

Articles	Crédits
10 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	26.389.400
20 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan État-régions)	42.685.725
40 Agence française pour les investissements internationaux	7.660.004
Total pour le chapitre	76.735.129

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 10 - Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	26.389.400
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	
62311	§11 Subventions aux régions	450.000
62321	§12 Subventions aux départements	450.000
62331	§13 Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)	2.603.760
62341	§14 Subventions à la ville ou au département de Paris	"
62351	§15 Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial	"
623618	§16 Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat	80.000
62371	§17 Subventions aux organismes consulaires	700.000
62381	§18 Subventions aux autres organismes publics locaux	"
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	
62411	§21 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	4.971.150
62421	§22 Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	610.000
62431	§23 Subventions aux organismes de sécurité sociale	"
62441	§24 Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière	"
62451	§25 Subventions aux établissements médico-sociaux	"
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62511	§31 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62521	§32 Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)	"
62531	§33 Subventions aux entreprises privées agricoles	"
62541	§34 Subventions aux entreprises privées non agricoles	"
	§50 Subventions aux institutions étrangères et internationales	
6271	§51 Subventions aux institutions européennes	"
6272	§52 Subventions aux institutions internationales	"
6273	§53 Subventions aux institutions étrangères	"
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
62818	§61 Subventions aux ménages	1.524.490
62822	§62 Subventions aux associations	14.000.000
6141	§70 Etudes	1.000.000
Article 20 - Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)		42.685.725
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	
62311	§11 Subventions aux régions	4.000.000
62321	§12 Subventions aux départements	4.000.000
62331	§13 Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)	6.000.000
62341	§14 Subventions à la ville ou au département de Paris	"
62351	§15 Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial	"
623618	§16 Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat	"
62371	§17 Subventions aux organismes consulaires	1.185.725
62381	§18 Subventions aux autres organismes publics locaux	"
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	
62411	§21 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62421	§22 Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	"
62431	§23 Subventions aux organismes de sécurité sociale	"
62441	§24 Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière	"
62451	§25 Subventions aux établissements médico-sociaux	"
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62511	§31 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62521	§32 Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)	"
62531	§33 Subventions aux entreprises privées agricoles	"
62541	§34 Subventions aux entreprises privées non agricoles	3.000.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62818	§61 Subventions aux ménages	2.000.000
62822	§62 Subventions aux associations	21.000.000

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6141	§70	Etudes	1.500.000
		Article 40 - Agence française pour les investissements internationaux	7.660.004
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	7.660.004

Chapitre 44-10
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Les subventions relatives au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

- ◆ Créé en application de l'article 33 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n°99-533 du 25 juin 1999, le FNADT se répartit entre une section générale et une section locale à gestion déconcentrée au niveau régional. Les décisions de financement sur la section générale du FNADT sont prises en Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT), sur proposition du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire (DATAR).
- ◆ Principal outil financier de l'aménagement du territoire, le FNADT est appelé à contribuer au financement des contrats de plan Etat-régions et tout particulièrement de leurs volets territoriaux. La politique des agglomérations et des pays, qui s'inscrit dans le cadre de ces volets territoriaux, est l'une des grandes innovations de la nouvelle génération de contrats de plan.
- ◆ Circulaire du 9 novembre 2000 relative aux interventions du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (JO du 14 décembre 2000).
- ◆ Les dépenses liées à la programmation FNADT sont imputées sur le titre IV (44-10) ou sur le titre VI (65-00).
- ◆ Sur ce chapitre est également imputée la subvention versée à l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), chargée d'une mission de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationaux. La subvention à l'AFII est portée par un nouvel article 40 du chapitre 44-10 (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, notamment article 144 ; décret n°2001-1091 du 21 novembre 2001 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence française pour les investissements internationaux).

Chapitre 44-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		70.062.519
Modifications des crédits		31.799.752
<i>dont reports</i>		22.370.781
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		101.862.271
Engagements à l'administration centrale	17.465.598	////
Déléguations de crédits	73.293.535	////
Paievements		37.957.182
Crédit disponible en fin d'exercice		63.905.089

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		83.975.017
Modifications des crédits		32.237.095
<i>dont reports</i>		63.905.089
<i>dont fonds de concours</i>		1.136.472
Crédit disponible pour l'exercice		116.212.112
Engagements à l'administration centrale	20.606.610	////
Déléguations de crédits	82.142.247	////
Paievements		51.109.563
Crédit disponible en fin d'exercice		65.102.549

Dépenses en capital

Chapitre 64-00 : Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Aides à la création et au développement de l'emploi dans les zones prioritaires	66.320	60.980
	Total pour le chapitre	66.320	60.980

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Les subventions relatives à la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT)

La Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) constitue un outil majeur pour la création d'emplois et le développement économique de certaines zones prioritaires sur le territoire national. Cette prime est accordée par le ministre chargé de l'aménagement du territoire après consultation du Comité interministériel d'aide à la localisation d'activités (CIALA).

Parallèlement à l'instauration de la nouvelle génération de fonds structurels pour la période 2000-2006, une révision de la carte des aides à finalité régionale a été demandée par la Commission européenne à tous les Etats-membres. Approuvée par la Commission le 1er mars 2000, la nouvelle carte de la P.A.T. présente un zonage qui couvre 34 % de la population nationale.

Le nouveau régime de la prime d'aménagement du territoire est fixé par le décret n°2001-312 du 11 avril 2001 paru au journal officiel du 13 avril 2001 qui remplace le décret n°95-149 du 06 février 1995

Chapitre 64-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	556.909	"	"	556.909	344.468	212.441
1 ^{er} janvier 2002	483.183	"	"	483.183	379.591	103.592

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	556.909	344.468
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-25.857	-25.857
Modifications des crédits en 2001	-114.189	"
Annulations	-114.189	"
Loi de finances pour 2002	66.320	60.980
En compte au 1er janvier 2002	483.183	379.591

Chapitre 64-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	57.786	19.950
Loi de finances pour 2000	53.357	64.029
Modifications des crédits	-10.955	"
Crédit disponible pour l'exercice	100.188	83.979
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-59.231	////
Délégations	"	////
Paievements	////	65.096
Crédit disponible en fin d'exercice	159.419	18.883
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	159.419	18.883
Loi de finances pour 2001	60.980	45.735
Modifications des crédits	-114.189	"
Crédit disponible pour l'exercice	106.210	64.618
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	85.332	////
Délégations	-149	////
Paievements	////	52.970
Crédit disponible en fin d'exercice	21.027	11.648
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	21.027	11.648
Loi de finances pour 2002	66.320	60.980
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	87.347	72.628

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations et des délégations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation et de délégation.

Chapitre 65-00 : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	73.633	42.890
30	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)	129.277	90.350
Total pour le chapitre		202.910	133.240

Chapitre 65-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.198.950	"	8.878	1.207.828	596.500	611.328
1 ^{er} janvier 2002	1.228.225	"	8.878	1.237.103	562.789	674.314

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.198.950	596.500
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-165.883	-165.883
Modifications des crédits en 2001	-7.752	-1.068
Annulations	-9.478	-2.794
Fonds de concours	1.726	1.726
Loi de finances pour 2002	202.910	133.240
En compte au 1er janvier 2002	1.228.225	562.789

Chapitre 65-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Culture	66-91	610	610
Agriculture, pêche	61-61	1.143	1.143
Economie, finances et industrie	64-92	320	320
	64-96	1.326	1.326
Intérieur	67-50	152	152
Recherche	66-06	30	30
	66-21	213	213
Transports	53-44	53	53
Ville	57-71	610	610
	67-10	4.421	4.421
Totaux des crédits de paiement à verser		8.878	8.878

Chapitre 65-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	42.779	73.093
Loi de finances pour 2000	181.895	143.782
Modifications des crédits	33.417	10.729
Crédit disponible pour l'exercice	258.091	227.604
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	100.925	/////
Délégations	104.580	/////
Paievements	/////	161.479
Crédit disponible en fin d'exercice	52.586	66.125
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	52.586	66.125
Loi de finances pour 2001	203.542	118.552
Modifications des crédits	-7.752	-1.068
Crédit disponible pour l'exercice	248.376	183.609
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	3.886	/////
Délégations	187.831	/////
Paievements	/////	162.140
Crédit disponible en fin d'exercice	56.659	21.469
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	56.659	21.469
Loi de finances pour 2002	202.910	133.240
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	259.569	154.709

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
44-10	10	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	374.500

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	61	2	9	68	+7
Contractuels	83	31	3	55	-28
Total	144	33	12	123	-21

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-01 Rémunérations des personnels				
Article 20	D.A.T.A.R			
Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	26	104001
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	5	104003
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	12	104002
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	1	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	2	102301
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	2	134703
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	1	010402
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	1	010401
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	1	010403
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	2	0000000012
Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	102702
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	2	102701
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	8	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	1	0000000019
Totaux pour les titulaires			68	
Contractuels				
Agents contractuels	298-579	290-488	5	01340P
Chargé de mission	950	770	1	00562B
Chargés de mission	Gr.B	Gr.B	3	00001B
Chargés de mission	Gr.C	Gr.C	3	00344B
Chargés de mission	420-579	372-488	2	00563B
Chargés de mission	557-965	471-781	17	00348B
Chargés de mission	893-1000	726-808	18	00347B
Chargés de mission	Gr.A	Gr.A	5	00002B
Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.E	Gr.E	1	0000000646
Totaux pour les contractuels			55	
Totaux pour l'article 20			123	
Totaux pour le chapitre 31-01			123	
Effectifs totaux			123	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Titulaires				68
<i>Adjoint administratifs d'administration centrale</i>	1040			43
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	26
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	12
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			3
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	1
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	2
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			2
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	2
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			3
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	1
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	1
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	1
<i>Ouvriers professionnels de l'administration centrale</i>	1027			3
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	102701	251-364	263-337	2
Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	102702	259-382	266-351	1
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			11
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	8
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	2
<i>Emplois fonctionnels</i>				3
Directeurs d'administration centrale	000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	2
Sous-directeur d'administration centrale	000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	1
Contractuels				55
<i>Emplois fonctionnels</i>				1
Délégué à l'aménagement du territoire	0000000646	Gr.E	Gr.E	1
<i>Autres emplois</i>				54
Agents contractuels	01340P	298-579	290-488	5
Chargés de mission	00001B	Gr.B	Gr.B	3
Chargés de mission	00002B	Gr.A	Gr.A	5
Chargés de mission	00344B	Gr.C	Gr.C	3
Chargés de mission	00347B	893-1000	726-808	18
Chargés de mission	00348B	557-965	471-781	17
Chargé de mission	00562B	950	770	1
Chargés de mission	00563B	420-579	372-488	2

Présentation économique des dépenses

Récapitulatif générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 07 février 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	298.706
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	26.344
Fournitures non stockables	272.363
Prestations externes	9.089.307
Sous-traitance (services)	357.578
Locations et redevances de crédit-bail	198.448
Entretien et réparations	109.693
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	6.463.800
Documentation, publicité, relations publiques	173.733
Transports et déplacements	350.285
Frais de poste et télécommunications	441.136
Divers	994.634
Subventions	262.019.901
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	89.208.179
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	121.514.456
Subventions aux autres administrations publiques	43.213.680
Subventions aux ménages et aux associations	6.774.590
Subventions aux établissements hospitaliers (et établissements participant au service public hospitalier) et aux établissements sociaux	1.308.996
Assistance et opérations diverses de répartition	7.552
Aide sociale	1.466
Opérations diverses	6.086
Charges de personnel	5.100.778
Rémunérations principales	3.256.160
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	691.601
Autres charges connexes au traitement	341.218
Cotisations sociales part de l'Etat	709.702
Prestations sociales obligatoires	101.572
Prestations sociales et versements facultatifs	524
Impôts et autres charges de gestion courante	83.997
Impôts et taxes et versements assimilés	83.997
Immobilisations	1.242.876
Immobilisations incorporelles	45.546
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	776.692
Matériel technique	43.294
Matériel de transport	15.417
Matériel informatique et télématique	181.792
Autres immobilisations corporelles	180.135
Total :	277.843.117

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €.

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-01	Rémunérations des personnels	5.171.051 (141)	5.277.468 (141)	5.475.395 (141)	5.527.064 (144)	3.667.652 (123)
31-02	Indemnités et allocations diverses	572.227	605.285	619.382	836.451	876.260
31-92	Remboursement à diverses administrations. Dépenses de personnel <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
31-96	Autres rémunérations	1.653.511	1.870.974	1.852.597	1.866.870	652.867
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	7.396.789	7.753.727	7.947.374	8.230.385	5.196.779
	Effectifs	(141)	(141)	(141)	(144)	(123)
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	713.518	713.518	760.846	949.399	804.401
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	119.673	156.815	157.344	141.095	142.872
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	44.826	56.259	56.259	48.637	48.637
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	878.017	926.592	974.449	1.139.131	995.910
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-03	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-04	Dépenses de fonctionnement des bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-05	Etudes <i>Chapitre créé en 1999, supprimé en 2000</i>	"	2.744.082	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
34-98	Moyens de fonctionnement des services	5.155.826	5.155.826	9.243.058	9.467.084	7.910.617
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	5.155.826	7.899.908	9.243.058	9.467.084	7.910.617
	Totaux pour le titre III :					
	CP	13.430.632	16.580.227	18.164.881	18.836.600	14.103.306
	Effectifs	(141)	(141)	(141)	(144)	(123)
	TITRE IV - Interventions publiques					
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-10	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux <i>Libellé modifié en 2002</i>	44.961.789	45.029.628	70.062.519	83.975.017	76.735.129
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	44.961.789	45.029.628	70.062.519	83.975.017	76.735.129
	Totaux pour le titre IV :					
	CP	44.961.789	45.029.628	70.062.519	83.975.017	76.735.129
	Totaux pour les dépenses ordinaires					
	CP	58.392.421	61.609.855	88.227.400	102.811.617	90.838.435
	Effectifs	(141)	(141)	(141)	(144)	(123)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-03	Etudes des secrétariats généraux pour les affaires régionales <i>Chapitre supprimé en 1999</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
Totaux pour le titre V :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales						
64-00	Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi	48.784.000 (48.784.000)	48.021.000 (48.784.000)	64.029.000 (53.357.000)	45.735.000 (60.980.000)	60.980.000 (66.320.000)
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	48.784.000	48.021.000	64.029.000	45.735.000	60.980.000
	AP	(48.784.000)	(48.784.000)	(53.357.000)	(60.980.000)	(66.320.000)
5ème partie - Logement et urbanisme						
65-00	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	168.103.000 (198.593.000)	165.209.000 (195.699.000)	143.782.000 (181.895.000)	118.552.000 (203.542.000)	133.240.000 (202.910.000)
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	168.103.000	165.209.000	143.782.000	118.552.000	133.240.000
	AP	(198.593.000)	(195.699.000)	(181.895.000)	(203.542.000)	(202.910.000)
Totaux pour le titre VI :						
	CP	216.887.000	213.230.000	207.811.000	164.287.000	194.220.000
	AP	(247.377.000)	(244.483.000)	(235.252.000)	(264.522.000)	(269.230.000)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	216.887.000	213.230.000	207.811.000	164.287.000	194.220.000
	AP	(247.377.000)	(244.483.000)	(235.252.000)	(264.522.000)	(269.230.000)
Totaux généraux :						
	CP	275.279.421	274.839.855	296.038.400	267.098.617	285.058.435
	AP	(247.377.000)	(244.483.000)	(235.252.000)	(264.522.000)	(269.230.000)
	Effectifs	(141)	(141)	(141)	(144)	(123)